

CDR – 231023

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES RÈGLEMENTS (CDR)

Réunion du 23 octobre 2023

8 H 30

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Hector-Guy Adigbidi
Isabelle Brun
Elizabeth Dawes, présidente
Benoit Doyon-Gosselin
Pierre Philippe Ferguson
Horia Daniel Iancu
Lauriane Laforge

Matthieu LeBlanc
Sophie LeBlanc-Roy
Stefanie Renée LeBlanc
Melissa Kate Lelièvre, auditrice
Karine McLaren
Pier Jr. Morin
Stéphanie Wheaton, secrétaire

PERSONNES EXCUSÉES :

Nancy Black
Michel T. Léger

Sylvie Morin
Zoé Rioux

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 35.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CDR231023

Hector-Guy Adigbidi, appuyé de Horia Daniel Iancu, propose :
« *Que l'ordre du jour soit adopté.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RVD DU 25 SEPTEMBRE 2023

R : 02-CDR231023

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Karine McLaren, propose :

« Que le procès-verbal de la rencontre de la RVD du 25 septembre 2023 soit adopté ».

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RVD DU 25 SEPTEMBRE 2023

5.1 Suivi de la NDS 60 – *Assiduité, absences aux examens et livraison de cours en cas de tempête*

À la demande de sa Doyenne, Isabelle Brun souhaite avoir une précision quant à la date à partir de laquelle on doit comptabiliser les absences des personnes étudiantes aux cours, en lien avec le règlement sur l'assiduité. Il n'est pas clair si le règlement doit s'appliquer à partir de la date d'inscription au cours ou à partir de la date de début des cours.

Suivant un tour de table, il est convenu que la pratique générale est d'appliquer le règlement à partir de la date d'inscription au cours.

6. FONCTIONNEMENT DU CDR

6.1 Attributions

La présidente fait le rappel des attributions de la nouvelle instance.

Notamment, ce comité soumet des recommandations au Sénat en ce qui concerne la création, la modification ou l'abolition de règlements universitaires ainsi que des règlements particuliers des programmes; la structure des programmes et la formation générale; le calendrier universitaire, l'inscription ainsi que l'horaire de cours.

Le comité soumet des recommandations au Registrariat en ce qui concerne le Répertoire de l'Université.

6.2 Historique

La présidente rappelle aux membres qu'un comité des règlements a déjà existé, dès les années de création de l'Université. Ce dernier aurait évolué au fil des ans, et ses attributions d'origine furent éventuellement refilees à un comité informel, la RVD.

6.3 Établissement de sous-comités

Selon la nature des projets de règlements en chantier, des sous-comités pourront être montés afin de travailler les dossiers en profondeur, avant qu'ils soient discutés au CDR.

Les sous-comités mentionnés sont, notamment :

- **L'évaluation des apprentissages** : comité présidé par Michel T. Léger, qui présentera un dossier au cours de l'année;
- **L'intégrité académique** : comité qui sera présidé par Pier Jr. Morin, qui aura comme mandat de réviser et diffuser les guides sur la fraude, actualiser les règlements 10.9.3 et 28.12.3 en lien avec le vocabulaire sur l'intégrité académique et les thématiques portant sur les nouveaux outils, dont les appareils intelligents et l'intelligence artificielle.
- **Les exigences linguistiques** : la VRAEAP mène un exercice de révision des règlements et politiques qui traitent d'exigences ou de normes linguistiques. Cet exercice aura une portée large, et les différents aspects de cette veille seront traités au CAQ, au CPR/CPS, au CDR et au Conseil de la langue française.

D'autres dossiers, dont celui des équivalences et des règlements associés à la diplomation, seront menés par la Registraire.

Le Cadre institutionnel sur l'apprentissage à distance, et la révision des OFG sont des projets évoqués dans la Stratégie, qui devront être traités par 2026.

7. LE « GRAND MÉNAGE DE PRINTEMPS 2024 » DES RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES ET SES PRINCIPES DE BASE

La présidente explique que, à la suite de la première rédaction des règlements universitaires en 1964, une révision majeure a eu lieu en 1994. Trente ans plus tard, il est prévu une deuxième grande révision, qui sera découpée en 3 phases.

D'abord, le CDR se penchera sur une révision de la terminologie afin de s'arrimer aux récents changements adoptés par le Conseil de l'Université, dont « personne étudiante » au lieu de « d'étudiante et d'étudiant », « campus » au lieu de « constituante » et autres.

À partir de cette version ajustée, le CDR pourra ensuite réviser le langage de certains règlements pour y apporter un ton bienveillant, et ensuite modifier les règlements ciblés au point précédent.

8. MISE À JOUR DE LA NOMENCLATURE AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES (CDR_doc.2 23-24; CDR_doc.3 23-24 et CDR_doc.4 23-24)

Les membres du comité se penchent sur les révisions de terminologie effectuées par la VRAEAP. Sophie LeBlanc-Roy souligne qu'on devrait plutôt lire « Centre d'accommodement » au règlement 4.12, et non « Service d'aide aux études et accommodements ». Hector-Guy Adigbidi souligne que cette désignation n'est pas encore adoptée dans les campus d'Edmundston et de Shippagan. Le comité s'entend à revenir sur cette terminologie lorsqu'il y aura eu un arrimage réseau.

R : 03-CDR231313

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Sophie LeBlanc-Roy, propose :

« Que le Comité des règlements recommande au Sénat académique la mise à jour de la nomenclature aux règlements universitaires du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs. »

Vote sur R03

Unanime

ADOPTÉE

9. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS 31.1 ET 32.1 (THÈSE PAR ARTICLES) (CDR_doc.1 23-24)

R : 04-CDR231013

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Pier Jr. Morin, propose :

« Que le Comité des règlements recommande au Sénat académique des modifications aux règlements universitaires 31.1 et 32.1, portant sur la thèse par articles. »

Vote sur R04

Unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PROCHAINE RÉUNION : 20 novembre 2023

12. CLÔTURE à 9 h 53